

LE **rés** **n°7**

FÉVRIER 2023

LA LETTRE D'INFORMATION DU NUMÉRIQUE EN LIMOUSIN



DOSSIER P 7

**La fibre est là,
et après...**

FOCUS P 6

**Adduction des constructions
individuelles**

USAGES D'AVENIR P 10

**Hébergement, exploitation
des données et cybersécurité**

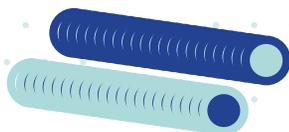
DORSAL, le service public du numérique en Limousin

DORSAL est un Syndicat mixte créé en 2002 par les collectivités limousines pour réduire la fracture numérique. Partout en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, DORSAL déploie un réseau haut et très haut débit public, en partenariat étroit avec les territoires.



230 000 lignes optiques et + de 19 000 kilomètres de câbles à déployer

en - de 10 ans pour raccorder à la fibre 100% des Limousins d'ici 2024



Une technologie attendue : 30 à 50% d'abonnés après quelques mois de commercialisation

Aujourd'hui, + de 200 000 foyers raccordables à la fibre publique en Limousin soit 87% des déploiements réalisés



+ d'infos sur le projet Fibre et accès aux calendriers de déploiements sur dorsal.fr

Pour tester son éligibilité à la fibre et connaître les opérateurs présents sur le réseau :



Exploite et commercialise le réseau DORSAL

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

www.nathd.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Marie Bost

RÉDACTION/CONCEPTION
Bureau Francine, Pirate L'Atelier

PHOTOGRAPHIES
DORSAL/400, JC. Dupuy, F. Avril, Région Nouvelle-Aquitaine, NATHD, Okantis, Sostradata, Hobo, Direction de la communication de la Ville de Brive

IMPRESSION
Imprimerie à Limoges
5000 exemplaires



Édito.

Le service public au rendez-vous !

De plus en plus de foyers et d'entreprises limousines profitent aujourd'hui du très haut débit grâce au réseau public fibre DORSAL. La barre symbolique des 200 000 lignes livrées a été franchie en janvier 2023, avec des déploiements désormais terminés sur la zone d'initiative publique en Corrèze et en Haute-Vienne. En Creuse, 60% des lignes sont également créées. Un véritable succès si l'on considère qu'il aura fallu près d'un demi-siècle pour déployer le cuivre partout en France.

Le service public du numérique en Limousin est donc au rendez-vous des engagements pris. Malgré la crise Covid, les calendriers sont tenus, alors que des retards importants sont constatés dans les zones de déploiements privés. Dans un contexte de retrait programmé du réseau cuivre à partir de 2025, avec 75 communes pilotes concernées en Limousin, l'arrivée de la fibre est un prérequis indispensable.

De nouveaux défis s'ouvrent désormais à nous pour garantir la pérennité et la qualité de ce nouveau service public universel de la fibre. Pour cela, il nous faut des moyens financiers à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi j'ai souhaité porter, aux côtés de notre délégataire NATHD et de L'Auicca¹, la demande d'une meilleure reconnaissance de nos infrastructures numériques de fibre optique. Un des enjeux majeurs concerne le prix de location de notre réseau par les fournisseurs d'accès internet. Nous ne devons pas accepter de subir de telles contraintes financières, après des efforts déjà conséquents fournis pour déployer le réseau.

Ce nouveau numéro du Réso vous propose de découvrir les enjeux liés à l'exploitation et à la commercialisation du réseau. Comme dans chaque édition, nous mettons également en lumière des usages et acteurs numériques innovants sur nos territoires, en matière de cybersécurité, d'hébergement ou d'exploitation de données... Avec l'idée demain, d'accompagner plus encore nos collectivités vers des pratiques numériques plus efficaces et plus sécurisées !

Jean-Marie Bost

Président du Syndicat mixte DORSAL

¹ Auicca : Association nationale regroupant les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national.

ACTUS 2.0

La fibre en Limousin, une réalité



Accéder à un très haut débit de qualité partout en Limousin, en intervenant là où les opérateurs privés n'ont pas déclaré leur intention de la déployer : c'était l'ambition des collectivités limousines, lorsqu'elles ont créé DORSAL en 2002. Une partie importante du chemin est désormais parcourue ! Les élus des trois Départements limousins reviennent en quelques mots sur ce grand projet public et cette mobilisation exceptionnelle...



Solidarité territoriale !

Le coût moyen par ligne déployée est de 1 700€

1 ligne = 1 foyer ou 1 local d'activité raccordable

Sur ce montant total, les Départements et les intercommunalités financent une participation forfaitaire de 300 € par ligne déployée, identique sur tout le territoire limousin, quel que soit le coût de déploiement réel.

Le reste est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et l'Union européenne.



VOS
INTERCOMMUNALITÉS





Corrèze

« En 2016, le Département a pris la décision d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit avec le programme « Corrèze 100% Fibre 2021 », fruit de l'engagement collectif de tous les partenaires publics.

Après 42 mois de travaux de 2018 à juin 2021 et la construction de 102 000 prises, la Corrèze est aujourd'hui 100% fibrée en zone publique. Très attendue, la fibre rencontre un franc succès avec déjà 30 000 abonnements souscrits.

En parallèle, le Département s'engage dans l'accompagnement des Corrégiens vers les nouveaux usages du numérique pour valoriser ce nouveau réseau, facteur de productivité et d'attractivité pour tous sur notre territoire. »



Pascal Coste,
Président du
Département de la Corrèze

230 communes
en zone de déploiement public

8 500 km de fibre déployés

Creuse



Hélène Faivre,
Vice-présidente
du Département de
La Creuse en charge
du numérique et des mobilités

« Aujourd'hui, plus qu'hier encore, être connecté au reste du monde est une nécessité pour se former à distance, télétravailler ou même rester en contact avec ses proches. Pour un territoire tel que le nôtre, c'est également un enjeu d'attractivité, le signe positif d'un territoire qui sait s'adapter. Cette évolution des pratiques passe inévitablement par le déploiement de la fibre optique : un chantier colossal, mais indispensable. C'est un engagement que nous avons pris, avec la promesse d'un territoire 100% fibre d'ici à 2024 pour un investissement public s'élevant, tous financeurs confondus, à 174ME en Creuse.

Cinq ans après l'engagement de ce chantier, l'objectif de création de 78 000 lignes de fibres optiques en Creuse (hors zones AMI) est atteint à près de 60%. »

231 communes
en zone de déploiement public

7 500 km de fibre à déployer,
dont **60%** déjà déployés



Haute-Vienne

« Travailler à distance, se soigner via les téléconsultations, se divertir et rester connecté au monde... dans tous ces cas de figure la Fibre est devenue le nouveau standard de connexion. Pour les foyers et les entreprises, la révolution numérique impose l'accès à une connexion internet rapide, il s'agit là d'un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de compétitivité économique. En Haute-Vienne, la livraison de la fibre jusqu'au domicile des Haut-Viennois repose notamment sur la complémentarité et l'équilibre entre déploiements publics et privés (assurés par l'opérateur-constructeur Orange). Il se poursuit actuellement pour atteindre l'objectif de raccordement de 100% des foyers à la fibre d'ici 2024. »



Jean-Claude Leblais,
Président du Département
de la Haute-Vienne

85 communes
en zone de déploiement public

3 500 km de fibre déployés

FOCUS



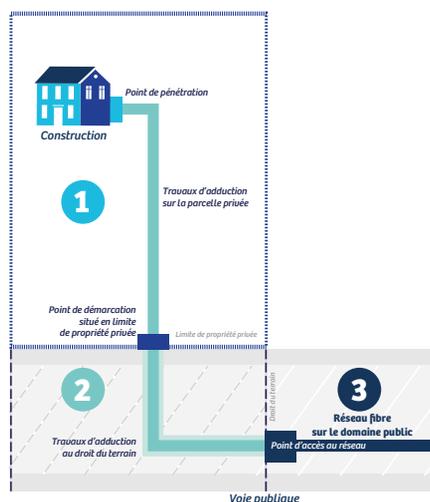
Adduction des constructions individuelles : ce qu'il faut retenir

Toute construction neuve ou habitation jamais raccordée au réseau cuivre historique doit réaliser des travaux dits d'« adduction* » pour raccorder ensuite le logement concerné à la fibre. Cette même logique d'adduction s'applique pour l'accès aux réseaux d'eau, de gaz ou d'électricité par exemple. Depuis le 1^{er} janvier 2023, une participation financière est demandée aux particuliers concernés, en zone publique DORSAL.

* L'adduction permet le raccordement entre le réseau déployé sur le domaine public et le point d'entrée du bâtiment.

Adduction : qui a en charge quoi ?

Les travaux d'adduction à la fibre se décomposent en 3 parties :



1. Les travaux réalisés sur la parcelle privée.

Ils sont exclusivement à la charge du propriétaire.

2. Les travaux réalisés sur le domaine public, au droit du terrain.

Ces travaux sont normalement à la charge du propriétaire, qui peut les confier à l'entreprise de son choix, ou les faire réaliser par DORSAL (via une entreprise délégataire NATHD). Dans ce cas le demandeur participe au financement des travaux, comme pour l'adduction des autres réseaux (eau, gaz...).

3. Les travaux réalisés sur le domaine public, en dehors du droit du terrain.

Ces travaux sont à la charge de DORSAL.

! **Si la construction se situe en lotissement :** C'est au lotisseur de réaliser les travaux d'adduction télécom (parties 1 et 2).

Pourquoi une participation financière ?

Jusqu'en décembre 2020, ces travaux d'adduction télécom étaient le plus souvent réalisés par Orange, dans le cadre du « service universel du téléphone », avec une participation financière du demandeur. Depuis janvier 2021, ce service universel n'est plus assuré.

Dans les zones fibrées, il revient donc à l'Opérateur d'Infrastructure fibre (en l'occurrence DORSAL pour les zones de déploiement public) d'assurer l'adduction des logements à son réseau.

Pour pallier une partie des investissements nécessaires à ces adductions, le comité syndical de DORSAL a voté la mise en place d'une participation financière des particuliers à compter du 1^{er} janvier 2023 :

• **un forfait « étude » obligatoire de 300€ TTC**, pour localiser le Point d'Accès Réseau et identifier les travaux à réaliser. Sans cette étude, la ligne ne sera pas considérée comme « commercialisable » lorsque le particulier souhaitera s'abonner, même s'il réalise les travaux lui-même.

• **un forfait « travaux » de 1 000€ TTC**, pour réaliser les travaux sur le domaine public, au droit du terrain, s'ils sont confiés à DORSAL. Le tarif est forfaitaire, quelle que soit la nature de l'intervention (déploiement aérien ou souterrain, longueur...).

! **L'adduction est différente du raccordement final à la fibre.**

Le raccordement final est réalisé par le fournisseur d'accès internet, au moment de l'abonnement à une offre fibre. Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, il n'est pas facturé aux particuliers.

À titre de comparaison...

En moyenne, le coût réel des travaux d'adduction télécom d'une habitation s'élève à 3 500 € TTC. Une participation forfaitaire de 1 000 € TTC seulement est demandée par DORSAL.

Participation financière moyenne des demandeurs pour une adduction

au réseau électrique :

1 845 €

au réseau gaz :

450 € pour le chauffage

1 000 € pour l'eau chaude et la cuisson

au réseau d'eau :

2 000 €

au réseau cuivre historique :

1 500 € en aérien - 2 500 € en souterrain



Infos, demande d'adduction et télépaiement sur dorsal.fr

dossier

La fibre est là, et après...



Alors que les efforts se poursuivent pour finaliser les déploiements, DORSAL et son délégataire NATHD* sont mobilisés pour faire vivre le réseau public de fibre optique au quotidien. Qualité du service à l'utilisateur, raccordement final, sécurisation et entretien de l'infrastructure, adduction des nouvelles constructions...

Le point sur les défis liés à l'exploitation et à la commercialisation du réseau public de fibre optique.

* DORSAL a confié l'exploitation et la commercialisation de son réseau fibre à NATHD (Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit).

Cette société publique locale dont le capital est détenu à 100 % par les collectivités, intervient sur

7 départements de Nouvelle-Aquitaine : Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, mais aussi Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne et Charente.

Faire vivre Le réseau fibre, après sa construction



Accompagnement des usagers

Lorsque l'usager ne trouve pas de réponse auprès de son fournisseur d'accès à Internet, un numéro d'assistance téléphonique mis en place par NATHD permet de répondre aux questions du public. Au-delà d'informer et d'orienter les usagers, les téléconseillers flèchent les demandes vers les acteurs et services compétents. **Un véritable outil de pilotage de la relation usager et de résolution des problèmes techniques.**

Des **points hebdomadaires entre DORSAL et NATHD et les équipes terrain** permettent également de traiter les cas les plus complexes. Des **correspondants territoriaux** accompagnent, quant à eux, les élus locaux dans le cadre des sollicitations directes des usagers.

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

Une disponibilité **de 8h à 20h en semaine**
9 738 demandes gérées depuis 2018 par
 le centre d'appel
18 téléconseillers



Dévoiements & enfouissements

Lorsqu'une collectivité décide de construire un rond-point ou réaménagement un espace public par exemple, des **travaux de génie civil** sont parfois nécessaires pour dévier le réseau fibre en place.

Parallèlement, lorsque les syndicats d'Énergie décident d'**enfouir les lignes** électriques aériennes servant aussi de supports à la fibre, DORSAL participe au financement de la réalisation des travaux. Des enfouissements qui devraient s'intensifier ces prochaines années, en lien avec les réflexions nationales visant à améliorer la résilience des réseaux, face aux aléas climatiques notamment.

+ de 200 opérations d'enfouissement / dévoiement réalisées depuis 2020



Entretien régulier et interventions d'urgence

Pour limiter au mieux les incidents, le réseau de fibre optique fait l'objet d'une **surveillance en continu** depuis les postes de contrôle mais aussi grâce à des visites terrain permettant de vérifier l'état des équipements (poteaux, locaux techniques, armoires de rue...).

Des équipes interviennent également en cas de dommage signalé sur l'outil **Damage Réseau** : câble sectionné ou à terre, poteau endommagé, armoire de rue ou coffret vandalisé...

Formulaire accessible sur nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau

1 563 dommages réseau résolus en 2022
 (434 avec impact client)

12 jours de délai moyen de rétablissement (10,5 avec impact client)



Desserte des nouvelles constructions

Pour garantir un service public universel de la fibre, **des extensions de réseau** sont régulièrement réalisées sur les zones déjà desservies, pour raccorder les nouvelles zones d'activités ou d'aménagement urbains.

DORSAL a également en charge, sur le domaine public, l'organisation des travaux **d'adduction télécom des nouvelles constructions individuelles ou des habitations jamais raccordées au réseau cuivre** historique (+ d'info p.6).

Concernant les adductions existantes réalisées par France Télécom/Orange en « pleine terre », il peut aussi être nécessaire de créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour permettre le raccordement fibre.

+ de 500 opérations d'adduction de constructions nouvelles ou anciennes réalisées depuis 2020



Raccordement sous surveillance

Le raccordement final du logement est réalisé une fois que l'utilisateur s'est abonné à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à internet, la plupart du temps par ce **FAI** si l'abonné souscrit à une offre auprès de Bouygues Telecom, Orange, SFR ou Free. On parle alors de **raccordement en mode STOC** (Sous-traitance opérateur commercial). **Ces raccordements sont étroitement surveillés** par DORSAL et NATHD. Plusieurs audits ont démontré que la qualité générale de service des raccordements était au rendez-vous.

Si l'abonnement est souscrit auprès d'un opérateur professionnel ou « de proximité », NATHD assure le raccordement final via son concessionnaire *La Fibre Nouvelle-Aquitaine*.

+ de 95% des raccordements réalisés sans difficultés majeures dans un délai moyen de 27 jours

+ de 500 raccordements réalisés en moyenne chaque semaine.



Un modèle économique de la fibre à repenser

Pour répondre aux défis d'exploitation et maintenir un service public de la fibre de qualité, des moyens à la hauteur des enjeux sont nécessaires. Depuis 2020, les réseaux d'initiative publique, DORSAL et NATHD en tête, sollicitent les pouvoirs publics (gouvernement et Arcep*) face à un déséquilibre constaté dans le modèle d'intervention posé comme cadre national en 2015.

Comment ça marche ?

Ce modèle économique de la fibre s'appuie sur un remboursement des investissements et frais d'exploitation, via les loyers payés par les fournisseurs d'accès internet (FAI) pour utiliser le réseau. Un tarif national unique d'accès a été fixé par l'Arcep* en 2015 :

• un forfait initial de 500€ par ligne



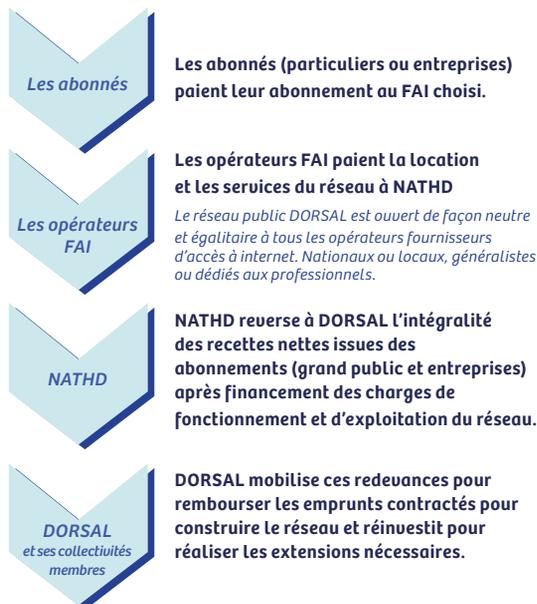
destiné à financer le coût de construction de la ligne
Rappelons que le coût moyen de création d'une ligne optique en zone publique DORSAL est de 1 700€.

• puis, 5€ par mois et par abonné



destinés à couvrir les frais d'exploitation du réseau
À titre de comparaison, le tarif d'accès au réseau cuivre (DSL) est de 10€/mois, alors même qu'il sera prochainement retiré par Orange.

* Arcep : Autorité administrative indépendante de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.



Rencontre avec Gabriel Goudy, directeur de NATHD

Quel regard portez-vous sur le modèle économique actuel de la fibre ?

« Nous nous devons de nous conformer à la règle d'or budgétaire en équilibrant les investissements et charges d'exploitation du réseau, avec les recettes nettes de commercialisation. Or des études économiques de cabinets réputés, confortées par les conclusions de la Commission supérieure du numérique et des postes, démontrent que le tarif de la fibre payé aujourd'hui par les opérateurs commerciaux n'est pas au niveau.

D'où la nécessité de permettre une modification tarifaire unilatérale de nos contrats d'accès en modifiant les lignes directrices de l'Arcep. À l'image du réseau électrique, nous demandons également la mise en place de mécanismes de solidarité nationale permettant de mieux prendre en compte les coûts supérieurs de construction et d'exploitation de nos réseaux publics, du fait de la ruralité de nos territoires. »

Quel sera l'impact du programme de retrait du réseau cuivre d'ici 2030, présenté par Orange ?

« Il paraît peu pertinent de maintenir deux réseaux de télécommunication sur un même territoire. Le remplacement du réseau cuivre par la fibre semble naturel. Toutefois cela signifie un transfert de responsabilités et de charges de l'opérateur historique vers NATHD ce qui nécessite un transfert de recettes, notamment en ce qui concerne les extensions du réseau vers les nouveaux bâtiments qui étaient auparavant organisées dans le cadre du Service Universel.

De plus, ce retrait nécessite le raccordement à la fibre de tous les habitants et entreprises. Or nous constatons aujourd'hui une réticence de certains usagers à se faire raccorder par les opérateurs. C'est pourquoi nous souhaiterions accompagner l'ensemble des citoyens du territoire et proposer en parallèle un véritable service public du raccordement des habitats à la fibre. Une manière d'assurer un meilleur service et de rassurer les administrés qui devront à terme nécessairement basculer sur une desserte en fibre optique, là où l'infrastructure est déployée. »



USAGES D'AVENIR

Cybersécurité : l'affaire de tous

En décembre dernier à Limoges, la Région Nouvelle Aquitaine organisait une Rencontre territoriale sur la cybersécurité, à destination des collectivités limousines. En présence de DORSAL, d'offres de solutions, d'experts et d'universitaires, trois tables rondes étaient proposées.

Objectifs : mieux cerner les menaces, comprendre la réglementation, les obligations des élus locaux et s'interroger sur nos pratiques.

Un essor de la cybercriminalité depuis 2020

Avec l'essor du télétravail et le développement de nouveaux services « territoires intelligents » (uisant à mieux piloter les systèmes d'éclairage, de chauffage, de sécurité...), les collectivités et les administrations sont de plus en plus vulnérables aux cyberattaques.

Les risques sont nombreux : **systèmes d'information bloqués, vols de données personnelles, missions de service public interrompues...** Et le rythme des incidents progresse tous les ans, exposant les systèmes d'information à des rançongiciels (ou ramsonwares) en particulier.

400% d'augmentation des menaces en France, depuis le début de la crise sanitaire

Chaque année, une augmentation de 50%

65% des petites communes ne prennent pas en compte le risque d'une cyberattaque

* Selon une étude du CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français).

Des enjeux de formation

Dans un contexte de faible maturité de la sécurité informatique et alors que 90% des brèches de sécurité sont ouvertes par l'action humaine, **des campagnes de sensibilisation seraient les premières actions concrètes à conduire ou à démultiplier pour limiter les attaques.**



Futur Campus Régional de Cybersécurité et de Confiance Numérique Nouvelle Aquitaine

La responsabilité des élus engagée

Face à ces défis, les élus des collectivités sont exposés à des responsabilités d'ordres administratif, civil et même pénal, dans le cas de manquements graves à la sécurité de leur système d'information. Plusieurs obligations leur incombent :

- **la protection des données personnelles de leurs agents (RH) et de leurs administrés** (flux vidéo, état civil, services scolaires...),
- **la sécurisation des téléservices proposés** (cantines, permis de construire, logements sociaux, état civil...), qui doivent satisfaire aux exigences du Référentiel général de sécurité (RGS).
- **la sécurisation de l'hébergement des données de santé** utilisées par les Départements au titre de la gestion des aides sociales, et par les communes au titre des centres communaux d'action sociale, par exemple.

Bâtir un territoire de confiance numérique

Dans le cadre de sa feuille de route Cybersécurité adoptée en 2020, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine structure un réseau de **Centres de Ressources Territoriaux de Cybersécurité** (six projets, dont celui de Limoges Métropole), autour du **Campus Régional de Cybersécurité et de Confiance Numérique Nouvelle Aquitaine**.

Dès 2023, ce dernier accueillera le **C-SIRT***, afin de répondre efficacement aux cyberattaques et accompagner les organisations attaquées. **Des actions de formation et de sensibilisation seront également proposées.**

+ d'info sur www.nouvelle-aquitaine.fr

* C-SIRT : Centre de réponses à incidents informatiques régional

Datacenter Sostradata, proximité et souveraineté des données



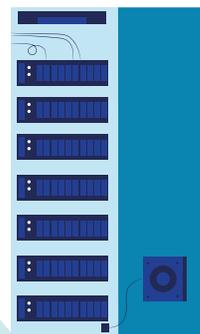
La création de Sostradata il y a 4 ans, s'est réalisée avec les participations actives du Groupe Picoty, de la Banque des territoires et d'Atrium Data ; ainsi que l'étroite collaboration de DORSAL, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Creuse, des communes de Saint-Maurice-la-Souterraine, de La Souterraine et du Smipac.

Le Groupe Picoty et La Banque des territoires ont récemment confié l'exploitation commerciale de leur Datacenter Sostradata, situé à La Souterraine en Creuse, à la société Webaxys, entreprise européenne innovante en la matière. Avec une triple exigence : souveraineté de la donnée, proximité et sobriété.

Accessible aux entreprises, collectivités locales, services hospitaliers et médicaux... L'offre WEBAXYS, certifiée ISO/CEI 27001 (sécurité des systèmes d'information) et HDS (Hébergeurs de données de santé), permet de louer des espaces pour héberger des équipements et applications informatiques au cœur des territoires, avec la garantie d'une protection des données par le droit français et européen.

Au-delà de l'hébergement, une offre de services complète, répondant aux besoins télécoms des entreprises et des collectivités locales, se structure.

! En lien avec DORSAL et Axione Limousin, le groupe Picoty va construire et exploiter **une boucle optique sécurisée de plus de 24 km** pour interconnecter Sostradata aux infrastructures télécoms de références nationales et internationales.



Okantis l'intelligence collective au service de l'innovation numérique

Okantis est un acteur national du numérique, au service des établissements de santé et des collectivités territoriales. Ce GIP* de près de 200 salariés, dont le siège déménagera prochainement à ESTER Technopole à Limoges, compte 325 adhérents partout en France : CHU, Ephad, collectivités territoriales... Il s'attache à proposer des solutions numériques innovantes et pragmatiques pour les systèmes d'information de ses adhérents, en s'appuyant sur les besoins du terrain.

• **Intégration de solutions logiciel** : Dossier Patient Informatisé, Gestion Administrative du Malade, traitement du temps de travail et des paies... ;

• **Hébergement et sécurité des systèmes d'information** (certifié Hébergeur de Données de Santé et Tiers Archiveurs)

• **Édition de logiciels** de mobilité, d'interopérabilité, de datavisualisation, de dématérialisation... sur des secteurs où il existe peu ou pas de solution aujourd'hui.

« Le monde de la santé est très gourmand en innovation, en matière numérique notamment. Nos implantations historiques à Limoges et Poitiers, mais aussi à Bordeaux, Marseille, notre présence au sein de PariSanté** couplées à des partenariats avec des acteurs mondiaux, nous permettent de développer une approche qualitative de l'innovation, attachée au territoire et à l'Humain. »



Philippe Mayer,
directeur général d'Okantis

* Groupement d'Intérêt Public

** PariSanté Campus est un espace de formation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat de rang mondial, rassemblant cinq opérateurs publics (Inserm, Université PSL, Inria, Health Data Hub, Agence du Numérique en Santé), ainsi que de nombreuses startups et partenaires privés de la recherche.



Infos sur www.okantis.fr 



DIALOGUE

Frédéric Soulier

Maire de Brive, Président de L'Agglo de Brive

L'Agglo de Brive demande la mise en défaillance de l'opérateur Orange pour son retard dans le déploiement de la fibre.



Pourriez-vous nous présenter la logique du déploiement du très haut-débit sur le territoire de l'agglomération de Brive ?

« L'Agglo de Brive se trouve dans une situation à la fois originale et riche d'enseignements, laquelle découle d'abord de sa propre histoire. En effet, nous figurons parmi les territoires intercommunaux où le déploiement de la fibre chez l'habitant (Fiber to the home – FTTH) relève, selon les communes, soit de l'initiative publique, soit de l'initiative privée. En 2010, dans le cadre de l'AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), l'Agglo a été retenue par Orange pour déployer la fibre sur un périmètre qui comptait alors 15 communes. Quatre ans plus tard, sur pression de l'Etat et de sa réforme de rationalisation de la carte intercommunale, l'Agglo s'est élargie à 49 puis 48 communes suite à une fusion. Ceci a bien entendu posé un défi évident d'équité territoriale, la proposition d'Orange n'ayant pas vocation à s'étendre sur les nouvelles communes entrantes. L'Agglo a donc fait le choix, volontariste, de s'associer à DORSAL dans un réseau d'initiative publique mis en œuvre sur les 34 nouvelles communes, dès 2015, avec un début de déploiement en 2018 et un objectif de fin de déploiement à 2021.

Aujourd'hui le constat que nous dressons paraît inattendu : là où le déploiement public devait compléter l'initiative privée avec un léger décalage, c'est finalement cette dernière qui fait défaut alors que le déploiement opéré par DORSAL a été respecté en temps et en heure. De quoi tordre le cou à quelques idées reçues sur l'efficacité comparée public/privé !

Hélas, la fracture territoriale demeure, cette fois au détriment des communes historiques, puisque Orange accuse deux ans de retard sur sa promesse et nous estimons qu'il lui faudra encore 3 ans (à rythme constant) pour la tenir. »

La problématique que vous soulevez est uniquement propre à Brive ?

« Pas du tout. Nous faisons le constat qu'Orange a agi avec désinvolture dès sa prise de position en 2010 lors du lancement de l'AMII. De manière générale, nous relevons qu'il y a une défaillance de l'opérateur.

La simple lecture du rythme de déploiement ces dernières années démontre qu'il n'y a aucune volonté de ce dernier de respecter son engagement, même si depuis 2018 celui-ci est opposable et peut être assorti de pénalités.

Depuis ces dernières années l'Agglo est demeurée très mobilisée auprès d'Orange, tout en mettant à son service ses ressources pour faciliter les opérations de déploiement. Force est de reconnaître que le résultat ne peut être imputé à une quelconque cause d'ordre technique, mais bien à une volonté délibérée du groupe de ne pas faire. La filouterie a été érigée en système dans la relation du groupe avec son client. C'est inacceptable et cela a motivé notre démarche du mois de décembre. »

Quelles suites attendez-vous de cette initiative ?

« La conférence de presse du 6 décembre dernier n'était pas destinée à être une énième protestation de forme, mais bien l'occasion de franchir une nouvelle étape pour faire entendre notre cas.

À l'appui des chiffres éloquentes relatifs au retard de déploiement, nous avons saisi le premier ministre Elisabeth BORNE afin qu'elle applique les dispositions de l'article L 33-13 du Code des Postes et des Communications Électroniques. Dès lors, l'État est en mesure d'imposer des sanctions pécuniaires à l'opérateur et, le cas échéant, de le déclarer en défaillance afin que l'Agglo, avec DORSAL, reprenne la main sur le déploiement de la fibre sur le territoire initialement dévolu à Orange. Plus largement, cette initiative a valeur d'appel auprès des autres collectivités concernées, afin qu'elles s'en inspirent et exercent une saine pression sur Orange. »

dorsal.fr

